

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 101

présenté par

M. Forissier, Mme Serre, M. Fabrice Brun, Mme Louwagie, M. Seitlinger, M. Brigand,
Mme Valentin, M. Vermorel-Marques, Mme Anthoine et M. Bazin

ARTICLE 12 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.